

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 814

présenté par

M. Salles, M. Gomes, M. Jégo, M. Vercamer, M. Borloo et M. Zumkeller

ARTICLE 10

À l'alinéa 2, supprimer la seconde occurrence du mot :

« public ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet numérique est une mission du Service Public de l'Éducation nationale. Ce n'est pas en tant que tel un service public.